

R A P P O R T

du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de Boudry relatif à une demande de crédit de CHF 130'000.00 HT pour les travaux de remplacement de la ligne moyenne tension (MT) entre les stations « Batterottes » et « Champ-Creux »

Résumé

Les travaux proposés dans ce rapport concernent la ligne qui relie les stations « Batterottes » et « Champ-Creux ». Il s'agit d'un tronçon important pour le réseau moyenne tension communal puisqu'il permet notamment d'alimenter une grande partie des entreprises implantées sur le plateau de la gare. Le câble actuel datant de 1974 (équipé d'une gaine en plomb) a atteint sa durée de vie et doit être remplacé pour garantir la sécurité d'approvisionnement du secteur

Rapport n° : CG-8710.600-21
Date : 7 mars 2022
Dicastère : Services industriels

Monsieur le Président du Conseil général,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

Le réseau communal moyenne tension (17'000 Volts) de la Commune de Boudry comporte 50 tronçons câblés permettant de relier les différentes stations transformatrices et alimenter les entreprises qui disposent de leur propre équipement moyenne tension.

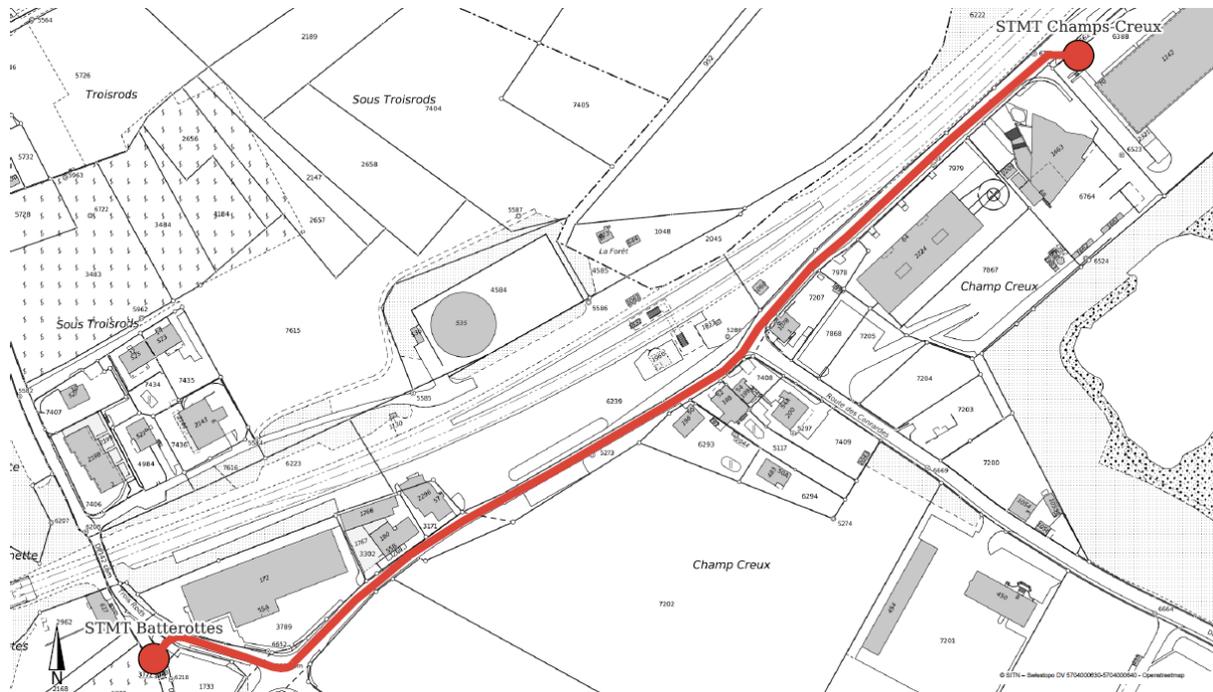
Il subsiste actuellement dans ce réseau cinq câbles en exploitation qui datent du début des années septante. La durée de vie de ceux-ci est par conséquent atteinte (durée d'amortissement selon l'AES (Association des entreprises électriques suisses) : 35 à 40 ans).

Le remplacement de deux de ces anciens câbles est prévu dans le cadre des futurs travaux au centre de Boudry (rues Pré-Landry et Oscar-Huguenin). Le remplacement d'un autre tronçon est prévu dans le cadre des travaux en cours autour de l'entreprise Mikron.

Le remplacement des deux derniers tronçons doit par conséquent être planifié. L'un des tronçons fait l'objet de ce rapport. Le remplacement du dernier tronçon est planifié pour 2023.

Nature et description du projet

Les travaux proposés dans ce rapport concernent la ligne qui relie les stations « Batterottes » et « Champ-Creux ». Ces deux stations sont situées sur le plateau de la Gare. La figure ci-dessous représente le tracé emprunté par ce câble.



Il s'agit d'un tronçon important pour le réseau moyenne tension communal puisqu'il permet notamment d'alimenter une grande partie des entreprises implantées sur le plateau de la Gare. Le câble actuel datant de 1974 (équipé d'une gaine en plomb) a atteint sa durée de vie et doit être remplacé pour garantir la sécurité d'approvisionnement du secteur.

Le projet consiste à remplacer le câble existant par un nouveau câble de section supérieure. Etant donné que sur une partie du tronçon il n'y a pas de tubes vides à disposition, il est prévu de retirer l'ancien câble et de tirer le nouveau dans le même tube. De nombreux sondages seront nécessaires, car la batterie n'est pas continue sur tout le tronçon et les jonctions existantes ne permettent pas de passer à travers les tubes sans ouvrir ceux-ci. Quelques incertitudes existent quant à l'état du tube existant (en ciment), c'est pourquoi il est prévu dans le projet une éventuelle fouille pour reposer un nouveau tube sur une partie du tronçon. En effet, l'état complet du tube sera connu uniquement une fois les sondages ouverts.

Une collaboration étroite est prévue avec les services techniques de Boudry et les autres parties prenantes lors de l'organisation et la planification des travaux afin de limiter au maximum les nuisances occasionnées au trafic routier.

La direction des travaux sera assumée par Eli10 en sa qualité de GRD. Une procédure de gré à gré sera appliquée pour l'attribution des travaux de génie civil. Il est prévu de réaliser ces travaux durant le second semestre de cette année.

Coûts du projet

Libellé	Coûts [CHF]
Nouveau câble MT sur une longueur de 550 mètres, y-c raccords, manœuvres, dossier à l'inspectat fédéral	62'000
Génie-civil, sondages et fouilles	68'000
Montant total à charge de la commune [HT]	130'000
Montant total (arrondi) à charge de la commune [TTC]	140'000

Ce montant a été porté au budget des investissements 2022.

Conclusions

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,
Vu le budget des investissements 2022,
Entendu la commission de gestion et des finances,
Sur la proposition du Conseil communal,

arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 130'000.00 HT est mis à disposition du Conseil communal pour le remplacement de la ligne moyenne tension (MT) entre la station « Batterottes » et la station « Champ-Creux ».
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20220405 et amortie au taux de 3% l'an.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 7 mars 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

Le secrétaire

Jean-Michel Buschini

Gilles de Reynier